

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°2 A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **deux juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 26 juin 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire
M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

OBJET :

**Modification du tableau
des effectifs**

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que
chaque année des agents bénéficient d'avancements de grade,
au 1^{er} septembre. En conséquence, Monsieur le Président
propose de modifier le tableau des effectifs en transformant :

- un poste d'attaché à 3 heures hebdomadaires en un poste
d'attaché principal à 3 heures hebdomadaires,
- un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale en un
poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un
poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

De même, Monsieur le Président propose de
transformer le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe en un
poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour recruter la nouvelle
agente recrutée suite à la mutation d'une ATSEM titulaire et un
poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en poste
d'agent social.

De plus, afin de préparer la rentrée des classes de septembre et de gérer l'entretien des locaux, l'accompagnement et l'accueil à la cantine, Monsieur le Président évoque la nécessité de modifier le tableau des effectifs en créant, 7 postes d'adjoints techniques à temps non complet (1 à 13/35^{èmes}, 1 à 14/35^{èmes}, 2 à 17,50/35^{èmes}, 3 à 30/35^{èmes}), 1 poste d'adjoint technique à temps complet et 4 postes d'adjoints d'animation à temps non complet (1 à 32/35^{èmes}, 1 à 27/35^{èmes}, 1 à 17,50/35^{èmes} et 1 à 9/35^{èmes}). Ces postes seront créés au 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026 inclus dans le cadre de l'article L. 332-23-1° du code général de la Fonction Publique.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L. 332-23-1° du code général de la Fonction Publique,

σ de modifier le tableau des effectifs comme suit :

• transformation, au 1^{er} septembre 2025 :

- d'un poste d'attaché à 3 heures hebdomadaires en un poste d'attaché principal à 3 heures hebdomadaires,
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, temps complet, en poste d'agent social, temps complet,
- d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, temps complet, en un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, temps complet,
- d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, temps complet, en un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, temps complet,

• transformation, au 26 août 2025 :

- d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à 32/35^{èmes}, en un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à 32/35^{èmes}

• création de 12 postes d'agents non titulaires dans le cadre de l'article L. 332-23-1° du code général de la Fonction Publique (du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 inclus) :

- 1 poste d'adjoint technique à 13/35^{èmes},
- 1 poste d'adjoint technique à 14/35^{èmes},
- 2 postes d'adjoints techniques à 17,50/35^{èmes},
- 3 postes d'adjoints techniques à 30/35^{èmes},
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet,

- 1 poste d'adjoint d'animation à 32/35^{èmes},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 27/35^{èmes},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 17,50/35^{èmes},
- 1 poste d'adjoint d'animation à 9/35^{èmes}.

σ d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés, les contrats et toutes pièces administratives nécessaires,

σ d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

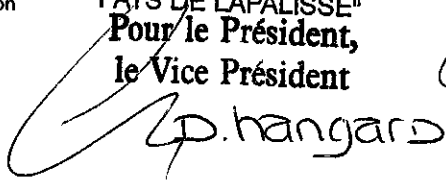
Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 7 JUIL. 2025
Publié ou Notifié
le : - 3 JUIL. 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

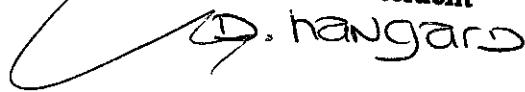
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"
Pour le Président,
le Vice Président


P. Hangard

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Pour le Président,
le Vice Président


P. Hangard